

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2018

Le cinq novembre deux mille dix-huit, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Eric LOIZON, Maire.

Etaient présents : M. LOIZON, M. MATIAS, Mme BLENET, M. CORNEAU, M. BOURRY, Mme HELIOU, Mme DUPOISSON, Mme FORGET, Mme COGNEAU, M. JUZEAU, Mme MUSART, M. OUVRARD, M. PIEDOUE, M. TESSIER, M. ABELS, Mme FROIN, M. PINARD.

Absents : Mme CAILLER qui donne pouvoir à Mme HELIOU, Mme SEGRETAIN, excusées.

Madame Séverine BLENET a été élue secrétaire.

1. DELIBERATIONS ADMINISTRATIVES

- Modification n°4 des statuts de la CCTVI

Monsieur le Maire rappelle les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives de la Communauté de communes. Il présente les compétences pour lesquelles des modifications sont apportées :

- optionnelles : eau et assainissement des eaux usées
- facultatives : transport des élèves des classes maternelles et élémentaires vers des spectacles à caractère intercommunal, structures d'accueil petite enfance, lecture publique, tourisme, agriculture, équipements sportifs, équipements de service d'intérêt général.

Il est précisé que la compétence assainissement comprend l'assainissement collectif et non collectif, et que le SIVOM de la Vallée du Lys conservera la gestion de l'eau potable et de l'assainissement collectif jusqu'au 1^{er} janvier 2020.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-17 et L.5214-16
- Vu l'arrêté préfectoral n°16-58 en date du 16 décembre 2016 portant fusion de la Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau et de la Communauté de Communes du Val de l'Indre au 1^{er} janvier 2017, et création de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°171-187 en date du 22 décembre 2017 portant modifications statutaires de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre ;
- Vu les statuts de Touraine Vallée de l'Indre et notamment son article 3 ;
- Considérant le délai de deux ans à compter de la fusion au 1^{er} janvier 2017 pour harmoniser les compétences facultatives, soit pour le 1^{er} janvier 2019 ;
- Considérant la nécessité pour la communauté de communes de disposer de statuts clairs et juridiquement stables ;

Vu le projet de statuts joint valant modification statutaire n° 4 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 12 juillet 2018 et du 13 septembre 2018 ;
Vu la délibération n° 2018.09.A.1.12. du conseil communautaire de la Communauté de Communes
Touraine Vallée de l'Indre en date du 27 septembre 2018 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'accepter la quatrième modification statutaire de la Communauté de Communes
Touraine Vallée de l'Indre consistant à harmoniser les compétences facultatives au 1^{er} janvier 2019 et
valant approbation des statuts.

- Listes électorales, nouvelle procédure, désignation délégués conseil municipal

Monsieur le Maire présente la réforme des listes électorales.

Vu la loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

Vu la circulaire ministérielle du 12 juillet 2018 relative à la mise en œuvre de la réforme des modalités
d'inscription sur les listes électorales entre le 1^{er} septembre 2018 et le 31 décembre 2019 ;

Considérant qu'il convient de nommer un membre de la commission de contrôle au sein du conseil municipal ;

Considérant que notre commune compte plus de 1000 habitants mais qu'il n'est pas possible de composer la
commission de contrôle selon les modalités définies pour les communes de 1000 habitants et plus ;

Considérant que dans ce cas la commission de contrôle devra être constituée selon les modalités prévues pour
les communes de moins de 1000 habitants, à savoir :

- Un conseiller municipal
- Un délégué de l'administration désigné par le Préfet
- Un délégué désigné par le tribunal de grande instance

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne, comme délégué du conseil
municipal pour la commission de contrôle, les personnes suivantes :

Titulaire	Suppléant
BOURRY Dany	PINARD Yannick

- Redevance occupation provisoire du domaine public : travaux d'électricité

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal du décret n°2015-
334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour
l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des
réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie
électrique et de gaz.

Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait, l'adoption de la présente délibération
permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recettes.

Il propose au Conseil Municipal :

- De décider d’instaurer ladite redevance pour l’occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d’électricité et de gaz ;

- D’en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s’applique au plafond réglementaire.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l’unanimité :

Adopte la proposition qui lui est faite concernant l’instauration de la redevance pour l’occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d’électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l’établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu’auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

2. MAISON MEDICALE

- Résultat appel d’offres

Monsieur le Maire présente la liste des entreprises qui ont remis une offre suite à l’appel à candidatures lancé pour la construction de la Maison Médicale. Le marché comprend 10 lots :

Lot 1 : VRD :

Lot 2 : Gros œuvre-enduit façades

Lot 3 : Charpente bois – couverture ardoise

Lot 4 : Bac acier, étanchéité élastomère

Lot 5 : Menuiseries extérieures alu, serrurerie, menuiseries intérieures

Lot 6 : Doublage, isolation, cloison, faux plafonds

Lot 7 : Carrelage, sols PVC, faïence

Lot 8 : Peinture

Lot 9 : Chauffage, ventilation, plomberie sanitaires

Lot 10 : Electricité

48 offres sont parvenues à la mairie dont 31 dématérialisées. La commission d’appel d’offres a procédé à l’ouverture des plis le mardi 30 octobre 2018.

Après analyse des offres par le cabinet d’architecte et phase de négociation avec les entreprises, la commission d’appel d’offres se réunira une seconde fois pour l’attribution des lots aux entreprises les mieux disantes.

Cette réunion devrait avoir lieu mi-novembre, ce qui permettra d’établir les ordres de service aux entreprises et de préparer le démarrage des travaux au plus tard début janvier 2019.

- Financement

Monsieur le Maire rappelle que le financement de l’opération sera assuré en partie par des subventions et par un emprunt dont le remboursement sera assuré par les loyers des professionnels de santé. Il a préparé une simulation pour la construction de ce bâtiment d’une superficie totale de 134 m2, avec une répartition des locaux par professionnel :

Superficie	134 m2		Montants H.T
Travaux		2 090,00 €	280 060,00 €

Frais de maîtrise d'oeuvre			22 404,80 €
Bureau de Contrôle			6 500,00 €
Coordination SPS			1 500,00 €
TVA reste à charge Mairie	3,60%	310 464,80 €	11 176,73 €
Total Projet			321 641,53 €
Subvention Département	30%		93 139,44 €
Subvention Etat DETR	17%		52 779,02 €
Total subventions			145 918,46 €
Reste à charge	175 723,08 €		175 723,08 €
Charge annuelle 15 ans	155 232,40 €	0,75% 15 ans	10 953,48 €
	20 490,68 €	1,54% 15 ans	1 532,53 €
			12 486,01 €
soit mensuellement			1 040,50 €
dont	Bureau 1 médecin	24.4 m2	568,22 €
	1 bureau (50%)	0 m2	- €
	Bureau Infirmières	20.3 m2	472,28 €
	Total	44.7 m2	1 040,50 €

Deux établissements ont été sollicités pour contracter un emprunt, la Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole. Ils ont chacun transmis une offre sur la base d'un prêt de 250 000.00 €.

Offre	Durée	Taux annoncé	Total intérêts	Échéance annuelle	Frais dossier
Caisse d'Epargne (échéance constante, trimestrielle) Prêt en 2 parties					
178 000.00 €	15 ans	0.75%	8 774,00 €	5 384,92 €	110,00 €
72 000,00 €	15 ans	1.54%	10 367,00 €	3 139,45 €	Néant
72 000.00 €	20 ans	1.83%	14 141.00 €		
Crédit agricole (échéance constante, mensuelle)					375,00 €
250 000.00 €	15 ans	1.46 %	30 187.00 €		
	20 ans	1,68%			
	25 ans	2,01%			

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un accord de principe pour retenir la proposition de la Caisse d'Epargne, avec un prêt en 2 parties, dont la plus importante à un taux de 0.75 % sur une durée de 15 ans maximum. La TVA pourra être financée avec la ligne de trésorerie ouverte depuis quelques mois.

Le prêt pourra être contracté lors de la prochaine réunion du conseil municipal, dès que le montant définitif des travaux sera connu et que le plan de financement définitif sera établi.

3. VIE LOCALE

- Nouvel agent d'accueil

Stéphanie POPOVIC a été recrutée au poste d'agent d'accueil de la mairie et a pris ses fonctions le 15 octobre. Plus de 50 candidatures ont été reçues pour ce poste ; sept d'entre elles ont été

sélectionnées pour un entretien technique (test, grille de notations avec critères) avec le personnel administratif. Les candidates ayant obtenu les meilleurs résultats ont été reçues par le Maire et les adjoints

- Travaux lotissement Croix St Charles

Les travaux de voirie et espaces verts de 2^{ème} tranche de ce lotissement vont démarrer d'ici quelques jours avec la remise en état des trottoirs fissurés et le remplacement de végétaux de la 1^{ère} tranche. La rétrocession à la commune pourra alors se faire.

- Travaux clocher église

L'entreprise BAUDRY a réalisé les travaux de remplacement du plancher du clocher de l'église.

- Travaux voirie-réseaux, PATA

L'entreprise TPPL a mis 14 tonnes d'enduits partiels (PATA) sur les routes ; certaines voies n'ont pas pu être réparées par manque de budget.

- Bornage chemin rural des Doilés

Le cabinet de géomètres SIVIGNY- LECREUX a borné une partie du chemin des Doilés pour délimiter le chemin rural des propriétés riveraines. Outre la constatation que le chemin utilisé depuis de nombreuses années se trouve en partie chez M. AUJUMIER, une partie du vrai chemin (cadastré) se trouve dans un champ exploité par la famille GIRAULT. Une nouvelle rencontre va être organisée avec les propriétaires.

- Viabilisation terrains famille Forget

C'est l'entreprise HENOT qui va réaliser, début décembre, les travaux de viabilisation de 2 parcelles constructibles dont l'accès se fera par la rue Saint-Roch.

- Démarrage travaux d'enfouissement des réseaux

Les travaux ont débuté ce jour, rue de la Baronne, avec également le renforcement du réseau d'eau potable. L'entreprise DAGUET va poser des panneaux pour indiquer que le passage sera autorisé pour l'accès au cabinet médical et au garage.

- Proposition prolongation réseau gaz rue de la Baronne

Dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux, Monsieur le Maire présente une étude réalisée par la société SOREGIES, pour étendre le réseau gaz propane depuis le futur lotissement afin de desservir des particuliers et de laisser la possibilité d'alimenter à terme le complexe sportif de la Baronne.

Il explique que le chiffrage présenté prend en compte le fait que l'aménageur VIABILIS réalise à sa charge la tranchée dans le lotissement.

Le coût total de cette extension s'élève à 5 595 € pour une longueur de réseau de 106 mètres.

La subvention d'équilibre pour cette opération serait de 2 917 € et donc suivant la règle de répartition du SIEIL :

- 70 % pour le SIEIL, soit 2 042 €
- 30 % pour la commune, soit 875 € (somme lissée sur 5 ans)

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la proposition d'extension du réseau gaz et le programme de financement.

- Sinistres sécheresse

Les dossiers pour déclarer des habitations sinistrées, doivent être déposés à la mairie pour la sécheresse de l'année 2017. La commune ne figure pas encore dans la liste des communes sinistrées mais la demande est en cours d'instruction à la Préfecture. Le recours pour l'année 2016 est également en cours d'instruction.

- Cessation activités Drumstation

Cette association qui occupait l'ancienne salle de musique située près de la caserne des pompiers pour des cours de batterie, a cessé ses activités depuis le mois de septembre et a libéré les locaux.

- Cérémonie du 11 novembre et repas des Aînés

76 personnes sont inscrites à ce jour pour le repas des anciens du 11 novembre, qui sera servi dans la salle des Tilleuls après la cérémonie de commémoration du centenaire de la signature de l'armistice de la guerre 1914-1918.

- Communication

Un nouveau numéro de huit pages du Thilouze l'Info vient d'être distribué. Quelques difficultés sont survenues lors de l'impression qui ont eu pour conséquence des photos floues.

- Manifestations :

-La 7ème édition de l'exposition « Biennale Art'Thilouze » se tiendra du 15 au 18 novembre, salle des Tilleuls avec la participation de 13 artistes. Le conseil municipal est invité au vernissage le 15 novembre, au cours duquel, Nicole Avezard, marraine de l'exposition, remettra l'œuvre commandée par la commune.

-La Sainte Barbe de l'amicale des sapeurs-pompiers aura lieu le samedi 24 novembre.

-Le repas de Noël personnel et élus est fixé au vendredi 7 décembre au restaurant le Sax

-La cérémonie des vœux du Maire aura lieu le vendredi 18 janvier à 19h, salle des Tilleuls.

6 GROUPES DE TRAVAIL

- Proposition d'aménagement derrière l'église

Le groupe de travail chargé de l'étude pour l'aménagement urbain derrière l'église s'est réuni le 30 octobre derniers.

Plusieurs propositions aménagement ont été évoquées à partir du plan de pré projet établi précédemment.

Les délais de réalisation des travaux restent à définir, avec pour commencer l'arrachage des haies et le broyage des végétaux pendant l'hiver et la sécurisation de l'accès à la future zone de stationnement.

- Groupe de travail espaces verts

Une visite du bourg a eu lieu en présence de la présidente de la SHOT (Société d'Horticulture de Touraine) qui gère le concours départemental des villages fleuris. Quelques conseils ont été donnés sur l'aménagement des certains secteurs.

7 INTERCOMMUNALITE

Le conseil municipal prend connaissance des réunions et des dossiers en cours avec la communauté de communes et les syndicats.

Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre

8.10 : Commission enfance-jeunesse Présentation

9.10 : 1^{er} rapport d'activités de la CCTVI

11.10 : Groupe de travail lecture publique

17.10 et 24.10 : rencontres coordinatrice CCTVI, mairie, personnel pour ALSH

16.10 : Groupe de travail déchets

17 et 26 octobre : animations à l'ALSH

18.10 : Bureau communautaire et conseil communautaire

23.10 : Commission eau-assainissement

23.10 : Commission tourisme

2.11 : Journée pédagogique petite enfance

5.11 : Comité culture-lecture publique

8.11 : conseil communautaire

7.11 : Rencontre avec les socio-professionnels du tourisme

Transfert de charges bibliothèque

13.11 : Refonte des itinéraires des Chemins de randonnée

15.11 : Commission enfance jeunesse

23.11 : journées réseau Plan Climat de la Région Centre Val de Loire à Orléans

26.11 : Commission communication

25.01.2019 : Vœux du Président

Courrier CCTVI au SMICTOM pour financement points de regroupement collecte déchets

Reportages NR – CAP Eco d'octobre

Recherche de local commercial : Marie DELYS pour coatching-shiatsu et Isabelle PONTANI pour verrerie d'art

Autres EPCI

8.10 : SIVOM Vallée du Lys

26.10 : Pays du Chinonais

8/11 ; Pays du Chinonais

21.11 : Pays Indre et Cher

8 QUESTIONS DIVERSES

Dominique DUPOISSON signale un Ttag à enlever sur le panneau d'affichage culturel
Elle demande des précisions sur les travaux de PATA sur la voie communale vers Sorigny qui semblait en bon état. Les enduits partiels permettent de boucher des fissures sur les routes.

Un habitant, Michel LETELLIER souhaite donner 2 plantes vertes à la commune, qu'il faudra aller chercher.

Dany BOURRY fait part de la réception de factures dématérialisée de VEOLIA sans accord de sa part qui correspondent à des estimations et non à la consommation d'eau.

Daniel OUVRARD a été contacté par une personne qui aurait un grand sapin à donner pour les fêtes de fin d'année.

Séverine BLENET donne un compte rendu de deux réunions pour l'ALSH dont l'une avec les agents, la directrice et la responsable de secteur de la CCTVI, qui ont permis d'aplanir en grande partie les difficultés d'organisation et relationnelles rencontrées depuis la rentrée. Nathalie AUPETIT a repris son poste à l'accueil de loisirs le soir.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire clôture la séance à 23 h 00 .

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le lundi 5 novembre à 20 h 00.